

## Rapport de la commission Préavis no 11/24

### ***Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC***

Membres de la commission : Mmes et MM. Anaïs Piguet, May Guerraoui, Marc Perrenoud, Nicolas Pulfer et Jean-Yves Tharin

---

Aubonne, le 15 janvier 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la sortie du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne) qui regroupe 34 communes. Ceci, dans la perspective d'adhérer à un nouveau réseau géré par l'ASSAGIE (Association Intercommunale Scolaire Aubonne – Gimel et Etoy) et dont les statuts ont été modifiés dans ce but. Le Conseil communal d'Aubonne a d'ailleurs accepté les nouveaux statuts de l'ASSAGIE via le préavis no 1/24.

#### 1. Préambule

La commission s'est réunie le 2 décembre 2024 ainsi que le 8 janvier 2025. Madame la Municipale Sandra Linder a participé à notre première séance, ce dont nous la remercions.

#### 2. Le projet

La commission constate que le préavis municipal est peu argumenté comme l'ont relevé quelques conseillers. Ces derniers nous ont adressé des questions auxquelles nous tentons de répondre. Madame Linder a bien complété nos informations lors de notre rencontre du 2 décembre ainsi qu'à l'occasion de quelques messages ou téléphones. Nous avons eu également quelques contacts dans le milieu professionnel de la petite enfance, notamment avec M. Canosa, adjoint de direction auprès de l'AJEMA : généralement, les avis convergent avec les informations déjà en notre possession. Il ressort des informations de Madame Linder que le réseau AJEMA fait l'objet de critiques et d'insatisfactions depuis plusieurs années. On parle ici aussi bien de difficultés dans la gouvernance que dans la gestion. Par exemple, la liste d'attente de places s'allonge ainsi que celle des plaintes de parents. Les tarifs diffèrent d'une structure à l'autre. La taille du réseau est mise en cause : après Lausanne, c'est le deuxième plus grand réseau du canton.

Les insatisfactions sont aussi liées à des réponses tardives, un manque de réactivité et de la difficulté à définir des priorités. Pour les communes membres, des difficultés au niveau des comptes obtenus tardivement, des budgets imprécis et des acomptes disproportionnés sont constatés.

A l'évidence ce réseau fonctionne mal. Cependant il n'est pas sûr que cela soit lié seulement à sa taille.

D'ailleurs une étude sur le futur de l'AJEMA, soit sans les communes démissionnaires, a été réalisée en 2024. En résumé, celle-ci conclut que dans une organisation à venir l'AJEMA devrait :

- Avoir un statut juridique propre sous la forme d'une association de communes
- Créer de nouvelles places d'accueil pour garantir un taux de couverture suffisant
- Gérer directement les nouvelles structures et les anciennes qui le souhaitent
- Devenir un partenaire d'avenir fiable ... à la tête d'un réseau moins complexe
- Ajuster les moyens, particulièrement les ressources humaines à la mission.

Nous constatons donc que du point de vue même de l'AJEMA, la situation antérieure est insatisfaisante.

Nos proches voisins d'Etoy, Lavigny, Saint-Livres et Saubraz ont d'ores et déjà validé leur sortie de l'AJEMA, de même que d'autres communes dont Morges.

Pour le futur, conformément au préavis, l'ASSAGIE deviendrait le gestionnaire du réseau et l'intermédiaire entre les associations qui gèrent les structures (AEMA, Pomme Cannelle) et la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) qui distribue les subventions cantonales. Des contacts entre cette organisation et le Comité de direction de l'ASSAGIE ont déjà eu lieu.

Nous relevons que les associations actuelles (AEMA, Pomme Cannelle etc.) restent les employeurs et qu'il n'y a donc pas de changement pour le personnel. Tous les contrats en vigueur y compris les contrats de placement d'enfants sont donc maintenus à des conditions au moins équivalentes.

Une rencontre d'information générale sur le projet, pour les associations et le personnel, organisée par le Comité de direction de l'ASSAGIE a eu lieu le 7 janvier 2025. Les échos paraissent favorables.

En l'état et hormis les informations qui ont été délivrées au personnel et aux associations qui gèrent les structures d'accueil, il n'existe pour l'heure pas de plan de transition. Celui-ci reste à construire ces prochaines semaines par le Comité de direction de l'ASSAGIE qui doit aussi déterminer le comité de pilotage du projet. L'ASSAGIE souhaite avoir une meilleure maîtrise des processus et améliorer la gestion grâce à un réseau plus petit. En l'état, elle pense réaliser une opération blanche, sous réserve des développements et créations de nouveaux sites.

Les coûts ponctuels de l'opération sont estimés par l'ASSAGIE à CHF 20'000.-.

D'un point de vue organisationnel, l'ASSAGIE engagera un comptable qui s'occupera de sa comptabilité existante (la bourse d'Aubonne ne le fera plus à l'avenir) et une partie du poste sera dévolue à la nouvelle mission.

En cas de refus du préavis, Aubonne deviendrait une « île » parmi des communes membres du nouveau réseau géré par l'ASSAGIE.

Un inconvénient dans le changement envisagé est la diminution de la surface territoriale du réseau, pour que les parents puissent accéder à des structures situées sur leur lieu de domicile ou sur leur lieu de travail. Afin de garantir de la souplesse dans la prise en charge des enfants, l'ASSAGIE compte maintenir et développer des conventions avec les autres réseaux.

La commission ne saurait se prononcer sur la gestion future du réseau par l'ASSAGIE puisque celle-ci n'existe pas encore. Nous relevons toutefois que cette organisation donne satisfaction dans la réalisation de ses missions actuelles et qu'elle nous a convaincus de vouloir soigner cette transition.

Enfin, la commission, unanimement, est d'avis qu'il n'est ni souhaitable ni possible d'empêcher la suite du processus.

### 3. Vœux de la commission

La commission souhaite en confirmation de ce qui nous a été annoncé que les conventions existantes avec les autres réseaux soient maintenues et développées de manière à répondre avec souplesse aux besoins des parents.

#### 4. Conclusions

En conclusion, la commission à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis,

- vu le préavis no 11/24 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association intercommunale ARASMAC ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

et ainsi :

- **d'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025**

Ainsi, délibéré en séance de commission le 8 janvier 2025

Pour la commission ad hoc,  
Le rapporteur Jean-Yves Tharin